



Politique d'engagement de réduction des gaz à effet de serre

L'aéroport de Saint John Inc. (SJAI) s'engage à aider l'environnement local et mondial en réduisant les gaz à effet de serre (GES) libérés dans l'atmosphère. La réduction des GES (c.-à-d. les émissions de carbone) sera gérée par l'entremise du programme Airport Carbon Accreditation (ACA), qui fait la promotion de l'efficacité environnementale et de la réduction des émissions de carbone dans les aéroports du monde entier.

En 2019, la SJAI a entrepris de neutraliser l'empreinte carbone de l'aéroport de Saint John en participant au programme International Airport Carbon Accreditation (ACA), qui fait la promotion de l'efficacité environnementale et de la réduction des émissions de carbone à six niveaux différents:

Certification de niveau 1 (cartographie) :

Détermination des émissions de base provenant de sources situées à l'intérieur du périmètre opérationnel de SJAI.

Certification de niveau 2 (réduction) :

Création et mise en œuvre d'un plan de gestion du carbone et démonstration d'une réduction de l'empreinte carbone de l'aéroport sur plusieurs années.

Certification de niveau 3 (optimisation) :

Élargir le champ d'application pour inclure les émissions des tiers et engager les tiers à participer au plan de gestion du carbone.

Certification de "niveau 3" (neutralité) :

Compensation des émissions de carbone restantes des champs d'application 1 et 2, ainsi que des émissions dues aux déplacements professionnels du personnel, à l'aide de compensations reconnues au niveau international.

Certification de niveau 4 (transformation) :

Aligner l'ambition de la gestion du carbone sur les objectifs climatiques mondiaux et transformer les opérations en gardant à l'esprit les réductions absolues d'émissions, tout en renforçant l'engagement des parties prenantes.

Certification de "niveau 4" (transition) :

Compenser les émissions de carbone restantes par la compensation.

La SJAI suivra les sources d'émissions de carbone annuelles, mettra en œuvre des initiatives de réduction des émissions de carbone et présentera un rapport annuel à l'ACA, l'objectif étant d'atteindre le niveau 2 au cours des deux prochaines années.

Le directeur général de la SJAI soutient pleinement cette politique et ses objectifs. La politique sera réexaminée régulièrement afin d'en garantir la validité et l'efficacité.



Président et directeur general

date traduit: May 15 / 25
* signé à l'origine le 23 juin 2022